

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 204

présenté par
M. Fasquelle

ARTICLE 16

À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« les stéréotypes, les préjugés sexistes »,

les mots :

« la dégradation de l'image de la femme ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement se justifie par son texte même.